



CERTIFICAT

VENTE DE PESTICIDES OU EXÉCUTION DE TRAVAUX COMPORTANT L'UTILISATION DE PESTICIDES

Si vous souhaitez remplir le formulaire de façon interactive, vous devez l'enregistrer sur votre poste, le remplir, le signer et le transmettre de manière sécuritaire accompagné des documents exigés. Sinon, vous pouvez l'imprimer et le remplir à l'encre noire ou bleu foncé.

Tous les renseignements recueillis seront traités de manière confidentielle.

Toute demande incomplète nécessitera l'obtention de renseignements ou de documents complémentaires, ce qui retardera le traitement de votre demande.

SUIVEZ LES INSTRUCTIONS CORRESPONDANT À CHAQUE SECTION DE LA DEMANDE.

À l'usage du Ministère

7	8	2	0			0	1
Activité				Sujet		Sous-sujet	
Code spécialisé							

1 Objet de la demande

Première demande

Renouvellement

Modification

Révocation

2 Coordonnées du demandeur

Nom

Prénom

Adresse
du domicile

Numéro

Rue

App.

Municipalité

Province

Code postal

Téléphone du domicile

Téléphone cellulaire

Courriel

3 Coordonnées de l'employeur

(Joignez une liste, si nécessaire.)

Ne s'applique pas.

Actuellement, je ne suis pas employé par une entreprise pour laquelle je vendrais ou j'utiliserais des pesticides.

Nom

Numéro du permis

40

Numéro

Rue

App., bureau

Municipalité

Province

Code postal

Numéro de téléphone 1

Numéro de téléphone 2

Personne-ressource

Coordonnées de l'établissement (si elles sont différentes des coordonnées mentionnées ci-dessus)

4 Numéro de certificat

40

Date d'expiration

(AAAA-MM-JJ)

5 Catégories et sous-catégories visées par la demande

Vente en gros des pesticides des classes 1 à 5 (catégorie A)

Vente au détail (catégorie B)

B1 - Vente au détail des pesticides des classes 1 à 3B

B2 - Vente au détail des pesticides de la classe 4

Application des pesticides des classes 1 à 5 (catégorie CD)

CD1 - Aéronef

CD2 - Milieu aquatique

CD3 - Terrain inculte

CD4 - Entretien des espaces verts

CD5 - Gestion parasitaire

CD6 - Fumigation

CD7 - Aires forestières

CD8 - Terres cultivées (à forfait)

CD9 - Contrôle des insectes piqueurs

CD10 - Bâtiment à des fins horticoles

CD11 - Terrain de golf

CD12 - Enrobage des semences avec des pesticides

CD12 - Régulateurs de croissance en entrepôt

CD12 - Serres forestières

CD12 - Préservateurs du bois

CD12 - Biocides

CD12 - Autres cas d'application

(objet de l'application)

(lieu d'application)

(mode d'application)

Agriculteur pour application des pesticides (catégorie E)

E1 - Producteur agricole (classes 1 à 3, 3A et 3B)

E2 - Simple agriculteur (classes 1 à 3, 3A et 3B)

E3 - Bâtiment à des fins horticoles (classes 1 à 3)

E4 - Mise en terre de semences enrobées de pesticides
(classes 3A et 3B)

E5 - Fumigation

Aménagiste forestier pour application des pesticides (catégorie F)

F1 - Producteur forestier ou titulaire d'un permis d'intervention forestière (classes 1 et 2)

F1.1 - Producteur forestier ou titulaire d'un permis d'intervention forestière (classe 3)

F2 - Simple aménagiste forestier (classes 1 à 3)

6 Documents à joindre

Réussite d'un examen prescrit

Copie de l'attestation de réussite
OU
Original de l'attestation de réussite

Réussite d'un programme d'études reconnu

Attestation ou diplôme d'études professionnelles avec le nom du programme réussi ainsi que les numéros et les noms des compétences acquises (copie couleur)
OU
Attestation d'études collégiales avec le nom du programme réussi ainsi que les numéros et les noms des compétences acquises ou des objectifs atteints (copie couleur)
OU
Bulletin d'études collégiales avec les numéros et les noms des compétences acquises ou des objectifs atteints (copie couleur)
OU
Relevé de notes universitaire avec le nom du programme réussi ainsi que les numéros et les noms des cours réussis (copie couleur)

Reconnaissance d'équivalence d'un certificat

Copie recto verso du certificat délivré dans une autre province ou un territoire canadien

Autres documents, le cas échéant

Copie de la carte d'enregistrement de l'exploitation agricole	Numéro de carte :
Copie du certificat de producteur forestier	Numéro de certificat :
Copie du permis d'intervention forestière	Numéro de permis :

Renouvellement d'un certificat relatif à la gestion parasitaire (sous-catégorie CD5)

Attestation de réussite d'activités de formation continue délivrée par l'Association québécoise de la gestion parasitaire et/ou par la SOFAD (copie)
OU
Attestations de réussite de la formation ET de l'examen « Utilisation des pesticides - Application en gestion parasitaire » (copie)

7 Droits exigibles

Les droits exigibles sont valides jusqu'au 31 décembre 2026.

Je demande ou je renouvelle un certificat au coût de 235 \$.

8 Déclaration

OUI NON

Dans le cas d'une première demande de certificat, je déclare avoir été déclaré coupable, au cours des 12 derniers mois, d'une infraction à la *Loi sur les pesticides* ou aux règlements qui en découlent.

Dans le cas du renouvellement d'un certificat, je déclare avoir respecté, au cours des 5 dernières années, les exigences de la *Loi sur les pesticides* et celles des règlements qui en découlent.

9 Signature

En signant la présente, je déclare que les renseignements fournis sont exacts.



Date (AAAA-MM-JJ)

INSTRUCTIONS

Un [certificat](#) est exigé à l'individu qui travaille dans un secteur d'activité où un permis de vente ou d'utilisation de pesticides est requis. L'agriculteur ou l'aménagiste forestier qui accomplit, sans en faire commerce, des travaux comportant l'utilisation de pesticides doit, lui aussi, être titulaire d'un certificat.

Un seul certificat est délivré et celui-ci peut comporter plusieurs catégories ou sous-catégories.

Si vous avez des questions auxquelles le présent document ne répond pas, veuillez communiquer par téléphone ou par courriel avec le [bureau du Ministère](#) situé dans la région où vous êtes domicilié. Si vous vivez à l'extérieur du Québec, veuillez communiquer avec la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

1 Objet de la demande

Cochez la ou les cases correspondant à votre demande.

Première demande

Vous devez présenter votre demande à l'aide du présent formulaire ou du [service en ligne](#).

- Remplissez toutes les sections, sauf la section 4.

Renouvellement d'un certificat (avec ou sans modifications)

La demande de renouvellement doit être faite **au moins 30 jours** avant l'échéance de votre certificat. Pour faciliter son renouvellement, le Ministère expédie un avis prérempli au moins deux mois avant son expiration. Si vous égarez cet avis ou si vous ne le recevez pas, vous devez présenter votre demande à l'aide du présent formulaire ou du [service en ligne](#).

- Remplissez toutes les sections.

Modification d'un certificat au cours de sa période de validité

Une demande de modification est obligatoire lorsque :

- vous effectuez tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis pour obtenir ou renouveler votre certificat (par exemple, un changement d'adresse). Vous devez en aviser le Ministère dans les **30 jours**;
- vous désirez ajouter ou retirer une catégorie ou une sous-catégorie à votre certificat.
- Remplissez les sections 2, 4 et 9 ainsi que celles où des modifications sont requises.

Révocation d'un certificat à votre demande

La révocation prendra effet à la suite du traitement de la demande. En conséquence, vous ne serez plus autorisé à vendre ou à utiliser des pesticides à la date de la révocation du certificat.

- Remplissez les sections 2, 4 et 9.

2 Coordonnées du demandeur

Inscrivez votre nom, votre prénom, l'adresse et le numéro de téléphone de votre domicile, votre numéro de téléphone cellulaire et votre adresse courriel.

3 Coordonnées de l'employeur

Si vous êtes un agriculteur ou un aménagiste forestier, cochez la case « Ne s'applique pas. ».

Si vous êtes actuellement employé par une entreprise pour laquelle vous vendez ou utilisez des pesticides, inscrivez le nom, le numéro de permis (si vous le connaissez), l'adresse, de même que le ou les numéros de téléphone de l'employeur. Indiquez également le nom de la personne-ressource s'y rattachant ainsi que les coordonnées de l'établissement où vous travaillez, si elles sont différentes de celles qui ont été mentionnées précédemment.

Si plus d'une entreprise vous emploie pour vendre ou pour utiliser des pesticides, joignez-en la liste.

Sinon, cochez la case « Actuellement, je ne suis pas employé par une entreprise pour laquelle je vendrais ou j'utiliserais des pesticides. »

4 Numéro de certificat

Inscrivez le numéro et la date d'expiration du certificat, sauf si vous faites une première demande. La date doit être inscrite dans le format AAAA-MM-JJ.

5 Catégories et sous-catégories visées par la demande

Cochez la ou les catégories ou sous-catégories de certificat que vous désirez obtenir.

Si vous désirez obtenir la sous-catégorie CD12, « Autres cas d'application », spécifiez le mode d'application envisagé, l'objet du traitement ainsi que le lieu d'application des pesticides. Ces renseignements seront inscrits sur votre certificat.

6 Documents à joindre

Cochez la case qui correspond à votre situation.

Si vous avez réussi un **examen prescrit** au Québec, joignez :

- une copie de votre attestation de réussite délivrée par la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD), si une série de lettres et de chiffres se trouve dans la partie inférieure droite de votre document ou;
- l'original de votre attestation de réussite délivrée par la SOFAD, si aucune série de lettres et de chiffres ne se trouve sur votre document; celui-ci vous sera retourné.

Si vous avez réussi un **programme d'études reconnu** au Québec, joignez une copie couleur de :

- votre attestation d'études professionnelles ou de votre diplôme d'études professionnelles avec le nom du programme réussi ainsi que les numéros et les noms des compétences acquises ou;
- votre attestation d'études collégiales avec le nom du programme réussi ainsi que les numéros et les noms des compétences acquises ou des objectifs atteints ou;
- votre bulletin d'études collégiales avec les numéros et les noms des compétences acquises ou des objectifs atteints ou;
- votre relevé de notes universitaire avec le nom du programme réussi ainsi que les numéros et les noms des cours réussis.

Pour en savoir plus, consultez le jeu de données [Examens prescrits ou reconnus pour la certification relative à la vente ou à l'utilisation de pesticides](#).

Si vous désirez obtenir la **reconnaissance d'équivalence d'un certificat** délivré par un organisme de réglementation d'une autre province ou d'un territoire canadien, joignez une copie recto verso de ce certificat. Pour en savoir plus, consultez le schéma [Critères de reconnaissance d'équivalence d'un certificat](#).

Si vous désirez obtenir ou renouveler un certificat de **sous-catégorie E1**, joignez également une copie de la carte d'enregistrement de votre exploitation agricole et inscrivez son numéro.

Si vous désirez obtenir ou renouveler un certificat de **sous-catégorie F1 ou F1.1**, joignez également une copie de votre certificat de producteur forestier ou une copie de votre permis d'intervention forestière et inscrivez son numéro.

Pour le renouvellement d'un certificat sans ajout ou modification de catégorie ou de sous-catégorie, vous n'avez pas à fournir un document déjà transmis. Toutefois, si vous avez réussi un nouvel examen prescrit dans le cadre d'une mise à niveau des connaissances (sous-catégorie CD2), joignez une copie de votre attestation de réussite délivrée par la SOFAD.

Pour le **renouvellement d'un certificat relatif à la gestion parasitaire** (sous-catégorie CD5)

- Dans le cas où vous avez obtenu au moins 10 crédits de formation continue, joignez une copie de votre attestation de réussite d'activités de formation continue délivrée par l'Association québécoise de la gestion parasitaire et/ou par la SOFAD.
- Dans les autres cas, joignez une copie de vos attestations de réussite de la formation et de l'examen « Utilisation des pesticides - Application en gestion parasitaire » délivrées par la SOFAD.

Pour en savoir plus, consultez le jeu de données [Formations prescrites ou reconnues préalables au renouvellement d'un certificat relatif à la vente ou à l'utilisation de pesticides](#).

7 Droits exigibles

Les droits sont valides jusqu'au 31 décembre 2026 et ne sont pas taxables. Pour connaître les droits valides après cette date, consultez la [tarification en matière de pesticides](#). Veuillez prendre note que les droits exigibles sont ceux prévus à la date d'expiration de votre certificat.

- Acquittez les droits au moyen d'un chèque ou d'un mandat-poste libellé à l'ordre du **ministre des Finances du Québec**.

Première demande ou renouvellement d'un certificat

Des droits sont exigés pour la première demande d'un certificat ou pour son renouvellement. La période de validité d'un certificat est de cinq ans. Les droits à payer sont de 235 \$, peu importe que le certificat comporte une ou plusieurs catégories ou sous-catégories. Cochez la case qui correspond à cette situation et acquittez ce montant.

Modification d'un certificat au cours de sa période de validité

Aucuns frais ne sont exigés pour la modification d'un certificat.

Révocation d'un certificat à votre demande

Aucun remboursement n'est prévu lors de la révocation d'un certificat.

8 Déclaration

Cochez la case qui correspond à votre situation.

- Dans le cas d'une première demande de certificat, vous devez déclarer si vous avez été déclaré coupable, au cours des 12 derniers mois, d'une infraction à la *Loi sur les pesticides* ou aux règlements qui en découlent, à savoir le [Code de gestion des pesticides](#) ou le [Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides](#).
- Dans le cas du renouvellement d'un certificat, vous devez déclarer si vous avez respecté, au cours des 5 dernières années, les exigences de la *Loi sur les pesticides* et celles des règlements qui en découlent.

9 Signature

Apposez votre signature et inscrivez la date dans le format AAAA-MM-JJ. En signant le formulaire, vous déclarez que les renseignements fournis sont exacts.

Expédiez par la poste le formulaire dûment rempli, accompagné des documents à joindre et du paiement, au [bureau du Ministère](#) situé dans la région où vous êtes domicilié.

Si vous êtes vivez à l'extérieur du Québec, expédiez par la poste le formulaire dûment rempli, accompagné des documents à joindre et du paiement, à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.